

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-huit février, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle de réunion à Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le jeudi 11 février 2021, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur CHARRIER Philippe
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame JAUNET Christel

Madame LOISELEUR Pascale
Madame LUDMANN Véronique
Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur MELIQUE Jacky

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur le Président de séance procède à l'appel nominal des Vice-Présidentes et Vice-Présidents.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Président vérifie les conditions de quorum et la validité des pouvoirs.

Monsieur le Président constate que celui-ci est atteint et proclame la validité de la séance.

- Désignation du secrétaire de séance : **Philippe CHARRIER**
- Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire en date du 15 octobre 2020 : **Sans modification**

2021-BC-01-001 ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES DE L'OISE (ADICO) – ADHESION

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

Article 1 : d'adhérer à l'Association pour le Développement de l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO) ;

Article 2 : de verser annuellement la cotisation statutaire et l'adhésion éditeur à l'Association pour le Développement de l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO) ;

Article 3 : d'inscrire annuellement les crédits correspondants au budget principal ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

2021-BC-01-002 AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION POUR LE LOGEMENT (ADIL) DE L'OISE – ADHESION ET COTISATION 2021

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

Article 1 : d'adhérer à l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) de l'Oise ;

Article 2 : de verser la cotisation 2021, soit 1 292,65 euros, à l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) de l'Oise ;

Article 3 : d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2021 ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

2021-BC-01-003 ASSOCIATION MISSION ECOTER – ADHESIONS ET COTISATIONS 2020 ET 2021

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

Article 1 : d'adhérer à l'Association MISSION ECOTER pour les années 2020 et 2021 ;

Article 2 : de verser les cotisations 2020 et 2021 précitées à l'Association MISSION ECOTER ;

Article 3 : d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2021 ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

2021-BC-01-004 CONVENTION FINANCIERE AVEC LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (MLEJ)

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée ;

Article 2 : de verser la participation financière 2021, soit 37 733,00 euros, à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) ;

Article 3 : d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2021.

2021-BC-01-005 CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU SUIVI ET A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60)

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

Article 1 : d'approuver le projet de convention cadre annexé relative au suivi et à l'accompagnement de la Planification Energétique Territoriale ;

Article 2 : de s'engager à respecter les conditions fixées par ladite convention ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

2021-BC-01-006 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'ADTO-SAO POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DES ETUDES PREALABLES POUR L'AMENAGEMENT DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS (TFL)

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestation de services annexée avec l'ADTO-SAO ;

Article 2 : de verser la rémunération forfaitaire de l'ADTO-SAO, y compris les honoraires du prestataire technique associé à la mission (Territoires en Action), arrêtée à 10 350 euros H.T. soit 12 420 euros T.T.C. ainsi que le coût des études préalables (topographie, études de sols, etc.) estimé à 14 500 euros H.T. soit 17 400 euros T.T.C. à l'ADTO-SAO ;

Article 3 : d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2021.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Monsieur Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise**, certifie que le **compte-rendu sommaire du Bureau Communautaire du 18 février 2021** de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a été affiché le vendredi 19 février 2021, dans les panneaux d'affichage prévus à cet effet, aux portes de l'Intercommunalité, située au 30 avenue Eugène Gazeau à Senlis.

Fait à Senlis,
Le lundi 22 février 2021

Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines

